

La Côte

Tolochenaz

Une grave pollution frappe la Maison de la Rivière

Des milliers de truites mortes dans le Boiron: plainte a été déposée contre le coupable alors que le futur centre dédié aux poissons doit revoir ses plans

Jean-Marc Corset

«C'est une catastrophe, une pollution massive qui a détruit tout notre travail.» Le biologiste Jean-François Rubin, père du projet de la Maison de la Rivière, ne cache pas son dépit après le grave revers qui a touché il y a trois semaines le Boiron, la rivière qui se jette dans le Léman entre Morges et Saint-Prex. Suite au déversement d'un produit dans le cours d'eau, des milliers de poissons, principalement des truites, sont morts sur une étendue de quelque 5 km. Cet événement oblige le futur centre didactique et scientifique, dont la construction devrait commencer prochainement, à revoir ses plans.

«Au mois de juin, il n'y avait jamais eu autant de poissons dans la rivière. Les seules truites étaient entre 15 000 et 20 000. Nous allons faire un recensement pour savoir exactement combien sont mortes. Il y a également de nombreux chabots, chevènes et vairons. Nous faisons ici plusieurs expériences sur le suivi des populations de poissons, leurs migrations vers le haut et le bas. La particularité de cette rivière est de ne compter que des poissons d'origine naturelle. C'est la troisième fois qu'une telle pollution se produit. Avec ce que nous prévoyons de faire ici, nous ne pouvons pas vivre avec une telle épée de Damoclès sur notre tête», relève Jean-François Rubin.

Le professeur de biologie conduit depuis de nombreuses années des études sur le Boiron, notamment pour le canton, et il connaît parfaitement l'état sanitaire de ce cours d'eau dont il a identifié toutes les sources de pollution. Dans le projet de la Maison de la Rivière, dédié à la recherche sur les milieux aquatiques et à l'enseignement, il est prévu de créer une dérivation du Boiron, qui doit traverser le site afin de servir de laboratoire vivant. Aujourd'hui déjà, des groupes d'élèves participent à des séminaires dans cette ancienne poudrière proche du lac.

Parade antipollution

Pour parer à une catastrophe immobilisant ce travail, le projet prévoit donc désormais un système de pompage de l'eau du lac en remplacement de l'eau du cours d'eau. Celui-ci serait mis en action automatiquement au cas où l'eau arriverait polluée dans le canal. En attendant, la dernière pollution, découverte



La dernière pollution en date, dénoncée le 7 septembre dernier, a causé une véritable hécatombe dans la population de poissons du Boiron. DR



La future Maison de la Rivière se veut un centre d'étude et d'enseignement sur le cours d'eau et sa faune. DR

«Avec ce que nous prévoyons de faire ici, nous ne pouvons pas vivre avec une telle épée de Damoclès sur notre tête»

Jean-François Rubin, directeur de la future Maison de la Rivière

par deux pêcheurs le 7 septembre, a provoqué une véritable hécatombe. Le coupable a été trouvé et dénoncé. Le dossier est dans les mains d'un des procureurs de La Côte. L'enquête étant en cours, son nom n'est pas dévoilé. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un produit agricole. De plus, même s'il était particulièrement virulent pour l'animal, le polluant ne représentait pas de danger pour l'homme - notamment en cas de consommation d'un poisson - et il s'est rapidement dilué en direction



Jean-François Rubin, biologiste. ALAIN ROUËCHE

du lac. Jean-François Rubin parle d'un produit organique qui, une fois dans l'eau, provoque une perte d'oxygène mortelle pour les poissons qui se trouvent sur son passage.

Il faudra patienter trois ou quatre ans pour retrouver la même population sans passer par un repeuplement artificiel. Une partie des poissons qui ont survécu, remarque le biologiste, se sont réfugiés d'instinct dans les affluents du Boiron. Ils sont sains. On compte sérieusement sur eux pour assurer la descendance!

La construction va bientôt démarrer

● Après un long marathon, le plan partiel d'affectation (PPA) qui définit les activités futures dans ce périmètre de l'embouchure du Boiron - situé non loin du stand de tir de Morges - a reçu le feu vert du canton en juin dernier. La commune de Tolochenaz ayant également avalisé ce plan, on n'attend désormais plus que la demande de permis de construire du centre didactique et de recherche sur les poissons. Elle devrait être déposée la

semaine prochaine. Comme le PPA allait déjà loin dans les détails, les promoteurs de la Maison de la Rivière espèrent que l'autorisation de construire ne provoquera pas de retard supplémentaire. La présentation du projet remonte en effet au printemps 2008.

Ainsi, si tout va bien, la transformation du bâtiment qui abritait autrefois une poudrière, avant de servir d'arsenal et de dépôt pour les objets du Musée militaire vaudois, pourra

commencer au début de 2012. Les canons qui étaient encore entreposés là ont été évacués en août dernier. L'inauguration est prévue au printemps 2013. Pendant ce temps, les groupes d'écoliers ou d'adultes en visite, qui travaillaient sur le terrain et dans cet ancien bâtiment, seront installés provisoirement dans des containers. A relever que le célèbre sous-marin F.A.-Forel de Jacques Piccard trône désormais dans le «jardin» de la Maison de la Rivière.

Zéro de conduite pour le Conseil d'Etoy

Ambiance Guerre des boutons: trois objets financiers ont fait polémique

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la rentrée de la classe 2011-2012 du Conseil communal d'Etoy était laborieuse. Préavis comportant des erreurs - orthographe comprise -, conseillers qui n'ont pas fait leurs devoirs (lire le règlement), Commission des finances en froid avec les équations, le tout voilé d'une méfiance générale face à la Municipalité élue par le peuple! La soirée de lundi ressemblait à une bataille de potaches, genre *Guerre des boutons*. Rares étaient ceux qui pouvaient prétendre échapper au zéro de conduite!

Les trois objets de cette discorde touchaient à des questions de finance: les indemnités aux élus et à la Municipalité, compétences de cette dernière dans les engagements financiers et arrêté d'imposition. Malheureusement, si les questions de fond étaient pertinentes, les argumentations étaient souvent infondées, voire fausses. Visiblement, une partie des conseillers n'est pas satisfaite du mode de calcul des indemnités des municipaux. Certains n'ont pas caché leur suspicion. La Commission des finances voulait imposer un nouveau règlement. Point retiré, vu la complexité de l'affaire. Le préavis municipal, avec quelques adapta-

tions à la hausse, a été adopté. Plafond d'endettement: la Commission des finances voulait à aussi voir une Municipalité mains liées par le Conseil en l'obligeant à se soumettre à son avis pour tout emprunt! Le syndic Michel Roulet a pris alors sa baguette de prof: «Vous nous faites un procès d'intention: croyez-vous qu'on emprunte pour spéculer sur l'euro?» L'insolente commission est

«Croyez-vous qu'on emprunte pour spéculer sur l'euro?»

Michel Roulet, syndic, à la Commission des finances

envoyée au fond de la classe... Proposition tracée!

Taux d'imposition: malheureusement, la Commission des finances n'a pas saisi que le nouveau taux à 61% au lieu de 59%, alors que l'Etat - au nom de la réforme de la police - a baissé le sien de 2 points («basculé»), était une opération blanche pour le contribuable. Oui, la commission ne disposait d'aucun chiffre de référence; oui, l'exécutif devrait dès lors éviter de vouloir fixer ce taux pour deux ans. Mais la mauvaise équation de la commission mérite bien la note minimale! **J.-M.C.**

Bière Travaux d'assainissement

Le Conseil communal de Bière, réuni lundi soir, a décidé de la poursuite des travaux d'assainissement de la route de la Picarde. Pour réaliser la 3e étape du chantier, le législatif a accordé un crédit de 640 000 francs à la Municipalité. Il est prévu la mise en séparatif des eaux claires et usées sur les nouveaux secteurs à bâtir, le prolongement de la conduite de gaz, la réfection de la chaussée et l'installation de l'éclairage public, de l'électricité, du téléseuil. Une séance d'information aux riverains se tiendra en octobre. **B.G.**

Collège du Léman



Arrivé de New York, où il dirigeait le Lycée français, Yves Thézé vient de reprendre les rênes du Collège du Léman, qui accueille près de 2200 élèves de 106 nationalités. L'institution de Versoix est l'une des plus grandes écoles internationales de l'arc lémanique. Si le franc fort la place dans une situation délicate, elle vient de célébrer 100% de réussites aux examens du bac. **M.S./com.**

Pièce de ProZ'Act

Gollion La compagnie théâtrale ProZ'Act donnera dix représentations de son nouveau spectacle, *Les enfants de l'océan*, à l'ancienne grande salle de Gollion. Le 30 septembre et les 1er, 7, 8, 12, 14, 15, 19, 21 et 22 octobre. Réservations au 079 411 16 98 ou sur www.prozact.ch. **B.G.**

Soirée rock'n'roll

Aubonne Soirée country and rock'n'roll samedi 1er octobre, à 19 h, à la salle de spectacle du Chêne avec Tribute to The Shadows, Melvis Bouvey et The Hot Stuff Band, Mariotti Brother et un Elvis Show. Réservations sur www.backstage-organisation.ch. **B.G.**

Colombier Fermeture de l'office de poste

Le samedi 8 octobre, le bureau de poste de Colombier fermera ses portes et sera remplacé dès le 11 octobre par une agence postale. Les dépôts d'envois (lettres et colis), les retraits d'envois, les paiements et l'achat de timbres seront possibles à la Boulangerie de la famille Haas. Ces services seront proposés aux mêmes heures d'ouverture que le commerce, du mardi au vendredi de 6 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30, le samedi de 7 h à 13 h et de 14 h à 17 h, le dimanche de 7 h à 13 h et de 14 h à 16 h. **B.G.**

PUBLICITÉ

PLR
Les Libéraux

Catherine Labouchère au Conseil national

J'aime mon pays et je m'engage

Conseillère communale à Gland - Députée au Grand Conseil vaudois - Présidente du PLR. Les Libéraux Vaud

Par amour de la Suisse.

www.labouchere.ch

LISTE
16

